

2018

ASSOCIATION NIMOISE
D'ÉDUCATION & DE REÉDUCATION



EXTENSIONS PROJET D'INTERVENTION DE L'ITEP « LES ALICANTES »

SOMMAIRE

Préambule	3
Une évolution sociétale inéluctable.....	4
1. <i>L'ITEP Les Alicantes doit s'engager dans une restructuration du projet d'intervention.....</i>	<i>4</i>
2. <i>Une restructuration institutionnelle qui s'inscrit dans un mouvement</i>	<i>4</i>
3. <i>Une évolution institutionnelle qui aboutit au concept de DISPOSITIF ITEP.....</i>	<i>5</i>
4. <i>Les orientations institutionnelles de l'ITEP Les Alicantes sont également validées par une évolution récente des textes ... et devient officiellement Dispositif ITEP.....</i>	<i>6</i>
5. <i>Une implication, un engagement institutionnel à poursuivre.....</i>	<i>7</i>
a. <i>De nouveaux enjeux sont à prendre en compte :.....</i>	<i>7</i>
Une Evolution de l'intervention Institutionnelle nécessaire.....	8
Deux besoins importants à prendre en compte	8
1. Développer l'intervention de l'ITEP sur le nord du département.....	8
<i>Secteur d'intervention.....</i>	<i>9</i>
<i>Situation des locaux.....</i>	<i>9</i>
<i>Les lieux d'intervention.....</i>	<i>9</i>
<i>Moyens humains</i>	<i>10</i>
<i>Nombre d'enfant pris en compte</i>	<i>10</i>
<i>Financement.....</i>	<i>10</i>
2. L'intervention auprès d'enfants de 3 à 6 ans. Cellule D'Intervention Thérapeutique Educatif Précoce.	11
a. <i>Les demandes à l'égard de l'ITEP Les Alicantes</i>	<i>12</i>
b. <i>Une réponse possible de l'ITEP Les Alicantes.....</i>	<i>12</i>
<i>Secteur d'intervention.....</i>	<i>13</i>
<i>Les lieux d'intervention.....</i>	<i>13</i>
<i>Moyens humains</i>	<i>13</i>
<i>Nombre d'enfant pris en compte</i>	<i>13</i>
<i>Financement.....</i>	<i>13</i>

Préambule

Actuellement, l'ITEP Les Alicantes est confronté à deux demandes qui concernent d'une part les enfants de 3 à 6 ans présentant des troubles psychologiques et de comportement et d'autre part une augmentation des demandes pour des enfants de moins de 10 ans orientés par la MDPH au nord, nord ouest de Nîmes. Ce dernier point pose notamment, des problèmes de distance, de transports et de réactivité concernant la prise en compte de leur besoin.

L'objet de ce document est de proposer une réorganisation de nos interventions pour répondre à ces deux demandes et notamment la question d'une absence de réponse qui était couverte par l'ITEP du Vigan.

L'Etablissement «Les Alicantes» est géré par l'association ANER. Il s'agit d'un Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique autorisé à accueillir des enfants présentant des troubles psychologiques.

L'ITEP Les Alicantes est autorisé, par arrêté préfectoral, à accueillir 55 enfants, garçons et filles de 5 à 14 ans dont 28 places en Demi-internat, 5 places en internat (Famille d'Accueil Spécialisé) et 22 places en SESSAD .

Juridiquement, celui-ci dépend du décret 2005, de la circulaire 2007 et plus récemment du décret d'avril 2017 et de l'instruction ministérielle de juin 2017 concernant la réforme des ITEP par la mise en œuvre du Dispositif ITEP. Si ce dernier décret pose les conditions de fonctionnement, il ne remet pas en cause :

1. Le type de public concerné : *« ... enfants, adolescents et jeunes adultes qui, bien que leurs potentialités intellectuelles et cognitives soient préservées, présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages ... ».*

2. Les compétences et l'encadrement des usagers accueillis en ITEP

Une évolution sociétale inéluctable...

1. L'ITEP Les Alicantes doit s'engager dans une restructuration du projet d'intervention.

A la fin des années 90 La politique européenne d'intégration sociale des personnes handicapées s'inscrit dans le contexte de la politique sociale de l'Europe communautaire. La philosophie qui nourrit la réalité sociale et économique de la construction européenne est la réalisation du marché intérieur européen, non en termes de stricte économie, mais justifiée sur la base du principe de solidarité et de la notion de citoyenneté, sur la non-discrimination des personnes handicapées.

A partir des années 2000, la demande des parents concernant la prise en charge des enfants handicapés évolue vers une intégration en milieu ordinaire plus large, plus importante.

2. Une restructuration institutionnelle qui s'inscrit dans un mouvement ...

L'ITEP Les Alicantes s'est impliqué dès les années 2000 dans la démarche réalisée par l'association AIRe pour une évolution des textes concernant les populations accueillies au sein des ITEP avec une :

- Participation au CNCPH dans la commission « Scolarité" dans le cadre de la loi 2002 et 2005.
- Participation à l'élaboration du Décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques.
- Participation à l'élaboration de la circulaire de 2007...
- Participation à l'élaboration du décret d'avril 2017 relatif au déploiement du fonctionnement en dispositif intégré des ITEP et des SESSAD.
- Participation à l'élaboration de la circulaire N° DGCS/3B/2017/241 du 2 juin 2017 ...

3. Une évolution institutionnelle qui aboutit au concept de DISPOSITIF ITEP...

Pendant plusieurs années, l'Institution ITEP Les Alicantes a procédé à des changements institutionnels importants afin d'améliorer la prise en compte des besoins des enfants dont elle a la responsabilité. Ainsi, suite au décret des ITEP paru en 2005 et au décret d'application de 2007, nous avons transformé, l'intervention jusque là réalisée entre les murs de l'établissement, en un accompagnement hors les murs.

Il s'est agi alors de mettre à disposition des moyens institutionnels nécessaires aux besoins des enfants et des parents à proximité de leurs lieux de vie familiaux, scolaires et sociaux.

Pour pouvoir rendre opératoire cette démarche, il était impératif d'abandonner la répartition en « silo » proposée par les textes : Internat, Demi-Internat et SESSAD.

Nous avons alors proposé et mis en place au sein de l'ITEP des modalités d'accueil souples, modulables et modifiables en fonction de l'évolution des besoins et des problématiques de l'enfant quel que soit le lieu d'expression de celles-ci.

D'autres points ont été pris en compte pour achever la réalisation de cette transformation :

- a. La validation par la MDPH d'une notification vers l'ITEP en faisant apparaître les trois modalités d'accueil et les moyens d'informations mis en œuvre à son égard concernant les changements et l'évolution des parcours des enfants.
- b. Le développement de l'inter-institutionnalité, celle-ci devenant incontournable car pouvant faire partie de l'environnement de l'enfant (scolaire, médicale, paramédical, social...) par la création et la mise en œuvre de conventions.
- c. La création d'espaces d'accueil ITEP sur des secteurs géographiques, capables de proposer des actes d'intervention équivalents à ceux pratiqués dans l'établissement. Il s'agissait de proposer une déconcentration de moyens : «... ce qui est là-bas est ici et ce qui est ici est là-bas ...». Ces lieux devaient permettre une proximité environnementale, une intervention rapide en cas de besoin, un lieu accessible, proche pour les parents, enfin un lieu centralisé afin d'éviter des temps de transport trop longs.

Cette transformation s'est concrétisée en 2010 et a été validée par une autorisation administrative délivrée par l'ARS cette même année.

L'ITEP Les Alicantes avec le soutien des autorités de contrôle a déconcentré les moyens institutionnels, humains et techniques, sur des espaces géographiques,

Remoulins et Vauvert, permettant de répondre aux besoins et attentes des enfants et de leurs parents avec les objectifs suivants :

- Maintenir l'enfant au sein de la famille.
- Maintenir la scolarité, à temps partiel ou complet, à l'école du quartier.
- Eviter les temps de transports trop longs pour les enfants.
- Mettre à disposition des lieux éducatifs, pédagogiques et de soins à proximité du lieu de vie habituel.

En 2015, l'établissement a souhaité se soumettre à une évaluation externe afin de vérifier que le projet d'établissement dispositif ITEP, mis en œuvre depuis 2010, répondait aux besoins et garantissait les soins nécessaires aux enfants dont il avait la responsabilité.

Cette démarche autorisée par L'ARS, nous a permis de demander à l'organisme évaluateur de mettre le focus sur la pertinence du fonctionnement en dispositif déconcentré permettant de proposer un changement de statut (SESSAD, Demi-internat, internat FAS) de chaque enfant autant que nécessaire, avec la participation et le choix des parents et en s'assurant de la communication des changements auprès des différents partenaires (MDPH, ASE, CMPEA, etc.).

Le rapport d'évaluation a été envoyé à l'ARS, les conclusions de celui-ci se sont avérées extrêmement positives.

Nous avons donc reconduit notre fonctionnement en dispositif intégré dans notre projet d'établissement de 2015.

4. Les orientations institutionnelles de l'ITEP Les Alicantes sont également validées par une évolution récente des textes ... et devient officiellement Dispositif ITEP.

Depuis le 24 avril 2017 les ITEP deviennent des Dispositifs ITEP Intégrés.

Le 24 avril 2017, le décret 2017-620 paraît et l'application du dispositif ITEP est officielle. L'Instruction ministérielle du 2 juin 2017 définit la mise en œuvre et notamment l'objectif principal qui est de réaliser un « ...assouplissement des parcours des personnes handicapées, qui permet un accès plus rapide aux accompagnements les plus inclusifs possibles ».

Il s'agit d'un dispositif d'interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques, d'une réponse clinique répondant à des besoins spécifiques :

- Les enfants, adolescents et jeunes adultes orientés en ITEP relèvent du handicap d'origine psychique et présentent des troubles et

manifestations qui requièrent, outre « le recours à des actions conjuguées », une continuité du cadre d'accompagnement...

- « La nature des troubles et la variabilité des manifestations créent une incertitude qui demande des ajustements incessants ». Ce sont donc ces «ajustements» dans les attitudes et dans l'organisation de leur environnement qui posent les conditions de la réponse clinique à leur apporter.

Ainsi l'intervention institutionnelle prend en compte l'enfant dans sa dimension quotidienne, de vie affective et sociale. Elle interagit en fonction de ses besoins et de ses difficultés qu'elles soient familiales et/ou scolaires. Il s'agit de mettre en œuvre un accompagnement, une compensation capable de soutenir, autant que de besoin, l'enfant dans son parcours de vie, dans son milieu ordinaire.

5. Une implication, un engagement institutionnel à poursuivre.

a. De nouveaux enjeux sont à prendre en compte :

- i. De transformations profondes comme la « désinstitutionnalisation » évoqué par le rapporteur de l'ONU, la prise en compte des besoins de l'enfant tout au long de son parcours de vie, la mise en œuvre d'une école pleinement inclusive pour tous les enfants. Ces mutations sociétales soutenues par nos politiques publiques, nous conduisent à poursuivre une déconcentration des moyens institutionnels hors les murs afin de se rapprocher des lieux de vie des enfants qui nous sont confiés.
- ii. Une évolution des difficultés des enfants accueillis. Celle-ci concerne des enfants de plus en plus jeunes qui présentent des pathologies de troubles du comportement qui peuvent se manifester dès la maternelle. Il convient donc de poursuivre cette démarche d'adaptation de l'établissement, de l'ITEP Les Alicantes à l'apparition de ces nouveaux besoins, à la demande de plus en plus importante et pressante tant de la part des parents que des institutions comme l'Education Nationale.

Une Evolution de l'intervention Institutionnelle nécessaire.

Deux besoins importants à prendre en compte ...

1. Développer l'intervention de l'ITEP sur le nord du département...

D'après nos informations, l'ITEP du Vigan fermera ses services demi-internat et internat fin juillet 2018. Il conserverait uniquement un SESSAD (5-20).

L'ITEP Alès-Cévennes accueille des enfants et adolescents en demi-internat, internat de 10 à 20 ans.

Il n'existe donc plus de disponibilités d'accueil demi- internat/ internat pour les enfants de moins de 10 ans sur le nord et nord ouest du Nîmes.

Nous savons aujourd'hui par l'expérience réalisée sur les secteurs de Remoulins et Vauvert, que la proximité d'un lieu DITEP évite la stigmatisation des enfants, leur permet de conserver leur place au sein de l'école du quartier, de poursuivre également leur implication dans certaines lieux associatifs ou sportifs. C'est un vecteur d'inclusion important

Les parents, les institutions partenaires, notamment l'école apprécient cette proximité qui permet une intervention quasi immédiate en cas de problème et favorise des rencontres rapides et plus nombreuses. Ils expriment également une certaine satisfaction de trouver une ressource disponible et proche (CMPEA, MECS, ASE, etc.).

La démarche de mise en œuvre du Dispositif ITEP étant admise de par la parution du Décret, nous proposons une « couverture » des besoins sur le nord, nord ouest de Nîmes. Il s'agirait de poursuivre la déconcentration des moyens institutionnels.

Nous proposons d'y développer une structure équivalente à Remoulins et Vauvert.

Cet espace de prise en compte et d'accueil aurait donc pour mission :

- De prendre en compte, les difficultés de l'enfant dans le cadre de vie ordinaire (familial, scolaire, etc.),
- D'informer et de co-construire avec les parents le projet d'intervention concernant leur enfant.
- De proposer différents modes d'accompagnement modulables et évolutifs (Sessad, Demi-Internat et Internat/Famille d'Accueil Spécialisé),
- D'accueillir les enfants à temps partagés, partiels dans des locaux conformes à leurs besoins,
- De proposer un espace interdisciplinaire chaque fois que nécessaire,
- De développer, de partager des actions interinstitutionnelles, ITEP/CMPEA/ASE/EN ..., afin de répondre et de s'adapter au plus près de leurs difficultés,
- De mettre en œuvre, à leur dispositions, l'ensemble des moyens techniques de l'ITEP.

Secteur d'intervention

- Cette structure, Dispositif ITEP Intégré, interviendrait sur le Nord/Nord Ouest de Nîmes.

Situation des locaux

- Lédignan ... (Eventuellement)

Les lieux d'intervention

- Locaux pouvant être situés à Lédignan

- Ecoles primaires, collèges ...
- Domicile

Moyens humains

- 2 ETP Educatifs
- Temps Partiel Orthophoniste
- Temps Partiel Psychologue
- Temps partiel Psychomotricienne
- Temps Partiel Médecin Psychiatre
- Temps Chauffeur
- Temps Entretien

Nombre d'enfant pris en compte

- 12 enfants

Financement

- Nous souhaitons maintenir le budget de l'établissement en l'état. Mais la prise en charge financière liée à la location, au fonctionnement, à l'entretien d'un espace adapté pour accueillir les enfants sur ce secteur , la mise en accessibilité et en sécurité des locaux... seront nécessaires. Pour répondre à ces besoins, nous proposons d'augmenter d'une place le nombre d'enfants accueillis par l'ITEP. (passer de 55 à 56 place d'accueil)

Ce déplacement de 12 enfants de l'établissement Nîmois sur le Secteur nord, nord ouest de Nîmes libèrerait de l'espace au sein de l'ITEP Nîmois et permettrait de concrétiser l'ouverture du Secteur d'Intervention Jeunes Enfants de 3 à 6 ans tel que le prévoient actuellement nos autorisations.

2. L'intervention auprès d'enfants de 3 à 6 ans. Cellule D'Intervention Thérapeutique Educative Précoce.

Depuis plusieurs années nous constatons la nécessité d'une prise en compte de problématiques d'enfants très jeunes exprimant des difficultés importantes de comportement entraînant une scolarité en maternelle, à temps partiels, séquentiels, etc.

Il ne s'agit pas d'un problème récent, les Annexes 24 l'abordaient déjà et des études ont été réalisées, entre autre, par le CREAL de Montpellier en 2000 et 2001.

Aujourd'hui, avec 3 décennies de situations, de rencontres, de pré-admission avec les parents dans le cadre de l'ITEP Les Alicante, nous sommes en capacité de confirmer que la grande majorité des parents nous ont signalés que les troubles de leur enfant étaient déjà présents entre 0 et 6 ans.

Certes les expressions pouvaient être différentes en fonction de leur âge et de l'importance de leurs troubles mais elles présentaient les mêmes caractéristiques :

- Comportements inadaptés au temps présent et à l'espace de vie, relationnel difficile, image de soi dévalorisée, crises, incapacité d'assumer la frustration, grande difficulté dans la relation aux autres....mais en capacité de rester tout ou partie du temps en milieu ordinaire.

Les expressions de ces difficultés, développée par ces enfants, sont souvent tolérées, acceptées ou admises par les parents du fait de leur jeune âge. Mais dès qu'ils élargissent leur cercle de vie, comme la crèche d'abord et ensuite l'école maternelle, l'environnement révèle très rapidement les incompatibilités. Ainsi, ces difficultés sociales sont ressenties comme un « rejet » par les parents. Et pour l'espace d'accueil c'est fréquemment l'incompréhension et l'impossibilité d'accueillir et de répondre à ces difficultés. Cette situation dégénère et devient rapidement conflictuelle entre parents et lieux d'accueil.

Parfois des solutions sont proposées mais elles ne sont pas toujours étayées ou accompagnées. Elles sont laissées à la discrétion des parents qui les vivent comme une stigmatisation. Nous assistons alors à un compromis entre les parents et l'environnement social qui génère fréquemment un temps partiel en crèche ou en maternelle.

Il faut attendre l'entrée en CP pour que la situation devienne incontrôlable et que l'école ne puisse plus accueillir l'enfant, ou tout au moins sans aides. Le problème, c'est qu'il faut du temps pour que les parents acceptent les difficultés de leur enfant, que soient réalisés les examens, les évaluations, et que le dossier de prise en charge soit validé par la MDPH. De fait, il est fréquent qu'un contact soit pris avec l'ITEP alors que l'enfant est âgé de 8 à 9 ans...

a. Les demandes à l'égard de l'ITEP Les Alicantes

Nous sommes saisis par :

- La MDPH par le biais de ses orientations qui concerne des enfants très jeunes, actuellement de 5 à 7 ans.
- L'Education Nationale qui dit être interpellée par les écoles maternelles pour des situations de comportements difficiles qui « relèveraient » d'ITEP. Demandes qui seraient en augmentation constante... Madame Koch, Inspectrice de l'Education Nationale ASH s'est exprimée en ce sens en nous sollicitant afin d'intervenir et de soutenir certaines classe de maternelles en difficultés.
- Les CMPEA qui ne peuvent plus répondre seul, à l'ensemble des besoins de ces enfants dont les troubles sont signalés plus précocement.

b. Une réponse possible de l'ITEP Les Alicantes.

Nous proposons de mettre en place un espace, un « Service » expérimental, dans un premier temps, situé dans la structure de l'ITEP Les Alicantes, pour prendre en compte les demandes concernant plus spécifiquement les enfants relevant de maternelle (3-6 ans) .

Cet espace de prise en compte et d'accueil aurait donc pour mission :

- De concerner des enfants relevant des compétences de l'ITEP.
- D'informer et de co-construire le projet d'intervention concernant l'enfant avec les parents.
- De répondre, notamment, à des appels d'école maternelles soutenues par l'Inspecteur-(trice) ASH et des orientations MDPH.
- De prendre en compte les difficultés de l'enfant dans le cadre de vie ordinaire, en ambulatoire (familial, scolaire, etc.)
- De les accueillir à temps partagés, partiels dans des locaux conformes à leurs besoins.
- De mettre en œuvre, à leur dispositions les moyens techniques de l'ITEP, chaque fois que nécessaire (Orthophoniste, Psychologue, Psychomotricien, Educateur, Médecin Psychiatre, etc.)

- De développer, de partager des actions interinstitutionnelles, ITEP/ /CAMPS/PMI/CMPEA/ASE/EN/etc., afin de répondre et de s'adapter au plus près de leurs besoins

Secteur d'intervention

- Ce service interviendrait principalement sur l'agglomération de Nîmes et de ses environs.

Les lieux d'intervention

- Locaux situés à l'ITEP Les Alicantes
- Ecoles maternelles
- Domicile

Moyens humains

- 1 ETP Educatif
- Temps Partiel Orthophoniste
- Temps Partiel Psychologue
- Temps partiel Psychomotricienne
- Temps Partiel Médecin Psychiatre

Nombre d'enfant pris en compte

- 6 enfants

Financement

- Réalisé sur le budget actuel de l'établissement.

Nîmes le 01 février 2018